

PLAIDOYER

Pour un droit au relai pour tous

La Fédération Générale des PEP s'engage pour que la solidarité nationale soit mobilisée au service des aidants et des aidés

Les aidants sont devenus, au cours des vingt dernières années, des acteurs de plus en plus visibles dans l'organisation de notre système social et la nécessité de leur apporter un soutien doit aujourd'hui être une priorité de l'agenda politique.

Augmentation de la durée de vie, virage domiciliaire, mode d'accompagnement plus inclusif... sont autant d'évolutions qui impactent aujourd'hui les 11 millions de personnes qui s'occupent d'un proche au quotidien en France.

Il ne s'agit pas uniquement de leur proposer des services et temps de répit mais bien de structurer une politique publique qui permette à chacun de trouver au plus près de chez lui des relais. C'est un enjeu politique et de santé publique : Qui doit prendre soin des personnes vulnérables au sein de la société ? Quelle doit être la juste articulation entre solidarité publique et entraide familiale ? Comment éviter que les solidarités de proximité ne s'épuisent ?

Face à ces nouvelles réalités et enjeux sociaux, la Fédération Générale des PEP prend position en faveur d'un accès à un droit au relai pour tous. Elle souhaite la mise en place d'un accompagnement global des personnes dans le cadre des politiques de solidarité nationale.

3 grands axes pour un droit au relai pour tous

- **Élargir le droit au répit vers un droit au relai pour tous.** Au-delà de la proposition d'offres ou de temps de répit, il s'agit de développer, rendre accessible, des relais dans une optique de responsabilité partagée entre les proches et l'intervention publique, au sein de laquelle les acteurs associatifs jouent un rôle déterminant.
- **Développer des stratégies de soutien aux familles et aux aidants, dans une visée de prévention et de lutte contre l'exclusion sociale :** travailler aux équilibres et à l'articulation des vies, des rôles et des temps de chacun (aidants et aidés) en tenant compte des besoins et attentes de chacun pour garantir un « temps pour soi », pour prévenir l'épuisement mais également (re)trouver une place dans la société.
- **Soutenir la relation d'aide par la solidarité nationale** au sens de la philosophie du solidarisme de laquelle les PEP sont héritières : il s'agit d'inscrire cette relation aidé/aidant dans la construction plus large du bien commun et de la cohésion sociale.

La situation d'aidant et ses modalités concrètes doivent relever de choix et ne pas constituer un palliatif à une offre publique insuffisante ou défailante.



9 propositions concrètes pour

1. Améliorer et diversifier l'offre de répit et de relai, et son accessibilité, en réponse aux besoins des aidants et des aidés
2. Favoriser l'accès des aidants et des aidés aux structures de droit commun (établissement d'accueil du jeune enfant, école, emploi, vacances, loisirs...) qui constituent des relais « naturels » grâce à une meilleure lisibilité de l'offre et l'articulation des acteurs sur le territoire
3. Évaluer et prendre en compte de manière systématique les besoins des aidants en complémentarité des besoins des aidés
4. Agir contre le non-recours des aidants aux dispositifs de soutien, et notamment former tous les professionnels de la santé, du social, du médico-social, et de l'éducation, au repérage et à l'orientation des aidants
5. Améliorer le repérage et l'accompagnement des jeunes aidants
6. Réaliser une étude d'impact de la reconnaissance du statut d'aidant
7. Revaloriser les métiers du lien
8. Contribuer à l'évolution des représentations des professionnels et du public sur la notion d'aidant
9. Développer le rôle des employeurs dans le soutien aux aidants

À travers ces neuf propositions, la Fédération Générale des PEP s'engage en faveur d'une répartition équitable, partagée et équilibrée des responsabilités entre la solidarité publique et l'entraide des proches d'une personne vulnérable.

Engagés sur l'ensemble du territoire, les PEP déploient de nombreuses initiatives pour accompagner les aidants et les aidés en mettant en place des actions concrètes permettant l'effectivité du droit au relai, dans ses différents champs d'intervention historique, éducation, sport, médico-social et santé.

Les PEP, ce sont :

1 300

établissements,
services et dispositifs
d'accompagnement

1 500 000

enfants, adolescents,
adultes et leurs familles
accompagnés chaque année

28 000

professionnels et bénévoles
mobilisés en région

Pour soutenir ce plaidoyer et l'ensemble des actions des PEP



/// SOLIDARITÉ // ÉGALITÉ // CITOYENNETÉ // LAÏCITÉ

CONTACT :

Anissa-Katia Azzoug, Chargée de mission communication externe
01 41 78 92 70 - a.azzoug@lespep.org

www.lespep.org